



# NON A LA REPRESSION

## LES APPRENTIS "PATRONS" DE LA POSTE N'ONT PAS TOUS LES DROITS...

16 postiers des Hauts de Seine sont assignés au tribunal de Nanterre les 20, 21, 22 & 27 Juin 2011 pour des actions syndicales liées à la grève des Postiers de Clamart, Chatillon, Asnières et Bois Colombes du printemps 2010.

Il est utile de rappeler que ces postiers contestaient les choix organisationnels imposés par les dirigeants de La Poste : suppressions d'emplois et dégradation des conditions de travail. Ces postiers demandaient des documents précis leur permettant de voir si le temps octroyé aux différentes tâches de la distribution correspondaient aux temps effectués. Ces documents précis existent car la direction s'en sert pour mettre en place les réorganisations mais refuse depuis quelques années de les transmettre lors des restructurations aux facteurs et à leurs représentants. C'est d'ailleurs ce refus, non justifié sinon par : « *Je ne les connais pas, ils ne sont pas en ma possession, vous ne les aurez pas...* », qui attise bien des incompréhensions et des désaccords.

Quoi de plus légitime que de connaître **précisément** le temps que l'on me donne pour faire mon travail !!!

- **Oui à la transparence dans la communication des documents transmis lors des réorganisations,**
- **Non à "modernisation continue".**

Transparence refusée, face à l'obstination et au refus de négocier, les facteurs grévistes déterminés exigent des audiences quasi systématiquement refusées pour différents prétextes. Après deux semaines de grève, les postiers s'invitent donc dans la direction départementale. Plus de 6 heures d'attente et de tergiversations avec la direction, les postiers repartent enfin avec l'assurance d'une audience le lendemain...

Un mois plus tard, 14 postiers travaillant dans cette direction départementale, à notre avis fortement incités par les dirigeants départementaux de La Poste, ont déposé plainte pour séquestration contre 16 postiers présents le jour des faits reprochés.

Depuis plusieurs années, quelques soient les services, ce sont réorganisations sur réorganisations, suppressions de postes, fermetures et délocalisations qui entraînent une surcharge de travail pour ceux qui restent et/ou une augmentation du temps de trajet.

**Les responsables de cette situation ne sont pas les syndicalistes qui se battent avec vous depuis des années contre la dégradation des conditions de travail. Ce ne sont pas des criminels ni des voyous. Ce sont vos collègues et cela aurait pu être vous. Les fautifs sont les dirigeants départementaux de La Poste qui restent sourds car ils ne supportent pas que l'on puisse contrarier leurs néfastes projets.**

**Alors oui, heureusement qu'il y a encore des syndicalistes et des postiers qui osent revendiquer !**

**Malgré les menaces, malgré les sanctions.  
Ils sont là avec vous, quand vous avez besoin d'eux  
Aujourd'hui, ce sont eux qui ont besoin de vous...**

Pour toutes ces raisons, La CGT appelle tous les postiers des Hauts de seine, par leur présence lors du rassemblement, à soutenir leurs collègues convoqués au tribunal et dire stop au mal être à La Poste.

**RDV A 8H00 LES LUNDI 20 ET 27 JUIN 2011\*  
DEVANT LE TRIBUNAL DE NANTERRE**

\* la CGT FAPT 92 a déposé des préavis de grève à La Poste courrier et enseigne sur ces 2 jours.